



# Compte-rendu de la réunion du jeudi 21 janvier 2016 à 20h00

Lettre de convocation du 14 janvier 2016

**Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 janvier 2016 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. FAVRE Angélique et LEFEBVRE Bruno.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 26 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## ORDRE DU JOUR :

- ▶ **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ATRÉBATIE**
- ▶ **MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (NETTOYAGE)**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES**
  
- ▶ **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ATRÉBATIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la présentation faite par le Syndicat Mixte 59/62, lors de la commission TIC de l'Atrébatie, sur les études à réaliser pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire. A dix ans, l'objectif est de permettre l'achèvement de la couverture du territoire régional en fibre optique à l'abonné.

Il précise que les élus communautaires ont débattu de l'opportunité de redéfinir les compétences de la communauté de communes en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

Il ajoute qu'en l'état actuel, le haut débit n'étant pas inscrit dans les statuts communautaires, il conviendrait d'ajouter dans la compétence aménagement de l'espace "réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de l'Atrébatie", sachant que le conseil communautaire a validé la proposition de modification statutaire suivante : "*aménagement de l'espace : réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de l'Atrébatie*"

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- approuve le transfert à la Communauté de Communes de l'Atrébatie de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle qu'elle est prévue à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- décide d'ajouter dans la compétence aménagement de l'espace "réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de l'Atrébatie"
- autorise la Communauté de Communes de l'Atrébatie à adhérer à un syndicat mixte auquel serait transféré la compétence L 1425-1
- missionne Monsieur le Maire en vue de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## ► MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (NETTOYAGE)

La séance ouverte, et sur la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de modifier, pour toutes les locations qui interviendront à compter du 1er mars 2016, les tarifs de location (frais de nettoyage) de la salle des fêtes ainsi qu'il suit :

NATURE DE LA LOCATION	MONTANT DE LA LOCATION TTC
<b>Bal</b>	460,00 €
<b>Thé dansant</b>	305,00 €
<b>Repas dansant</b>	275,00 €
<b>Réunion, Assemblée Générale, loto, arbre de Noël, concours de cartes</b>	92,00 €
<b>Lunch</b>	
▷ Privé extérieur à la commune	92,00 €
▷ Privé local	46,00 €
▷ Location de verres (l'unité)	0,10 €
<b>Mariage, communion, baptême, anniversaire, repas de famille</b>	
▷ Privé extérieur à la commune	214,00 €
▷ Privé local	114,00 €
<b>Location de vaisselle (par personne)</b>	0,50 €
<b>Consommation gaz (forfait utilisation cuisine)</b>	9,50 €
<b>Nettoyage de la salle</b>	95,00 €
<b>Consommation électrique (selon relevés compteur)</b>	
▷ De 0 à 100 kW	30,00 €
▷ De 101 à 150 kW	45,00 €
▷ De 151 à 200 kW	60,00 €
▷ Etc ...	
▷ Etc ...	
	Et plus 15 € par tranche de 50 kW le cas échéant
Deux fois par année civile (au maximum)	Chaque association locale pourra bénéficier de la <b>mise à disposition gratuite de la salle</b>

## ► QUESTIONS DIVERSES

Préalablement au vote du budget prévisionnel 2016 à intervenir pour le 31 mars prochain, Monsieur le Maire :

- fait connaître que, dans le cadre du projet de création d'un Rassemblement Pédagogique Concentré, deux études sommaires ont été réalisées en matière de réhabilitation des locaux existants rue de la gare :

① La première étude de faisabilité (solution avec étage) représenterait un investissement de 4 610 000,00 € Toutes Taxes Comprises (dont 770 000,00 € TTC de fondations spéciales, d'honoraires et de frais de géomètre)

② La seconde étude (avec implantation de bâtiments dans la pelouse à l'avant du groupe scolaire) s'élèverait à la somme de 3 818 000 € (dont 650 000,00 TTC de fondations spéciales, d'honoraires et de frais de géomètre)

- propose d'abonder le budget assainissement collectif de 20 000 €, sous forme de subvention d'équipement à prendre sur le budget principal de la commune

- prévoit d'inscrire la somme totale de 160 000 € à l'opération 2315-299 dite « éclairage public basse consommation », les crédits ouverts en 2015 (70 000 €) étant largement insuffisants.

Une somme de 90 000 € (hors frais d'étude) sera donc à prévoir au BP 2016. Les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 50 % par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et la communauté de communes de l'Atrébatie.

- rappelle qu'en vertu des dispositions de la délibération n° 2015-15 du 17 septembre 2015 mettant en place l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), les travaux de mise en conformité de la salle des fêtes nécessiteront un budget de 29 000 € TTC.

- fait connaître qu'en vue des travaux de restauration des marches du calvaire (rue de la gare) et de la chapelle (rue principale), un devis de 10 155,22 € TTC a été établi par le coin familial, rue Paul Claudel à ARRAS.

- ajoute que les travaux de couverture des vestiaires du stade municipal pourront s'élever à la somme de 16 606 € TTC

- dit que des devis inhérents au remplacement du four au gaz et du chauffe-eau de la salle des fêtes sont en cours d'élaboration

- fait état de la demande présentée par Messieurs Eugène et Hervé THERY en vue d'obtenir les travaux d'assainissement au droit de la voie communale n° 4 dite de Tincquette, au lieudit « entre deux villes », par la pose essentiellement de tuyaux béton de diamètre 400 mm en fossé et en traversée de chemin. Le devis réalisé par l'entreprise BALESTRA TP s'élève à la somme de 27 934,20 € TTC.

- stipule que l'étude à mener pour le programme général de rénovation des trottoirs ne sera pas mise en œuvre au cours de l'exercice comptable 2016 (en raison de l'arrivée prochaine du haut débit sur la commune)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Observation faite au procès verbal le 11 mars 2016 par Madame Maryse DELASSUS,  
conseillère municipale.**

*Les deux projets du plan RPC ne sont pas conformes car ils font abstraction totale de l'unique servitude qui dessert l'exploitation EARL Jacky DELASSUS classée ICPE depuis 1992.*

*Maryse DELASSUS.*